L'ASSOCIATION
1ÈRES ASSISES DU SPORT VAUDOIS
Coorganisé par l'AVEPS, cet événement a permis de réunir de nombreuses personnalités

LA CLASSE
DES LIEUX INADAPTÉS POUR L'ENSEIGNEMENT
Tour d'horizon des problématiques

LA MINUTE SYNDICALE
COACHING & CIE
Quelques éléments du SG SPV pour ce dispositif qui se base sur le volontariat

LA POSTE
JAB – CH·1006 Lausanne

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV
N°136 – JANVIER 2022

ÉDITO

OBSERVER 2021 POUR PLONGER DANS 2022

Le mois de janvier invite souvent à faire le bilan de l'année précédente et mettre en perspective la nouvelle année. Prendre le temps d'analyser le passé pour s'élancer dans l'avenir. Les vœux annuels de la conseillère d'État Cesla Amarelle proposent également ce mouvement en citant MC Solaar : « Pour aller de l'avant, il faut prendre du recul, car prendre du recul, c'est prendre de l'élan. »[1]

Que nous a appris l'année 2021 ? Dans le domaine de la formation, un des éléments centraux à retenir est certainement que l'école a dû s'adapter aux protocoles sanitaires. Par exemple, depuis la rentrée scolaire 2021, il y a eu pas moins de quatre décisions du Département pour communiquer les différentes dispositions relatives aux mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de l'enseignement présentiel. Pratiquement une par mois ! À cela, on peut ajouter les décisions liées aux éléments pédagogiques, notamment pour l'évaluation, l'éducation physique ou l'enseignement de la musique.

Alors que l'école est souvent présentée comme une institution rigide et qui peine à bouger, à évoluer ou à s'adapter, tous les acteurs de l'école – en passant par les élèves, les enseignant·e·s, les directions, les communes et les autres professionnel·le·s qui gravitent autour de l'école – ont démontré une certaine capacité à modifier leurs pratiques pour le bien de l'école au sens large. Que chacune et chacun en soit ici remercié.

Cette année a également montré que, durant cette crise sanitaire, et particulièrement durant le dernier mois, les professionnel·le·s de l'enseignement sont bel et bien en première ligne à l'instar d'autres professions. En effet, les enseignant·e·s étaient présents même avec une incidence de cas de près de 4000 dans les degrés primaires.[2]

Bien évidemment, le défi était, et le restera certainement durant les prochaines semaines, de garder les écoles ouvertes tout en dépassant le mode de garde. En effet, l'école doit rester le lieu où les élèves apprennent tout en étant accompagnés par des enseignant·e·s formés. Malgré tout, les nombreuses modifications de protocoles, les absences ou les activités qui n'ont pas pu être réalisées, et ce malgré le professionnalisme de chacun·e, ont mis à mal durant cette année la fameuse « continuité pédagogique ».

Ainsi, les aides annoncées par le Département, sous forme de périodes, sont les bienvenues et la SPV invite les collègues à les demander lorsque des élèves rencontrent des difficultés, notamment d'apprentissage, en raison de la crise sanitaire.

Gregory Durand, président, le 17 janvier 2022

1 MC Solaar, Le Bien, le Mal, 1993
2 Incidence cumulée sur 14 jours des nouveaux cas confirmés positifs au Covid-19 (par 100'000 élèves) de 3970 pour les degrés primaires le 15 décembre 2021, *https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/informations-destinees-aux-eleves-aux-parents-et-aux-professionnels-de-la-formation-dans-le-canton-de-vaud-coronavirus-covid-19/*

LES ASSISES APPELLENT À L'ACTION POLITIQUE

Les Assises du sport vaudois, coorganisées par l'AVEPS, ont réuni de nombreuses personnalités politiques, sportives, enseignantes et médiatiques, dans la salle du parlement à Lausanne, dans le but d'offrir à l'assistance un aperçu de ce qui se fait ou ne se fait pas en matière de sport dans notre canton. Il en ressort quelques pistes d'actions à mener.

Des commentaires et des discussions informelles à l'apéritif qui a suivi, de nombreux courriels de félicitations reçus dans les jours suivants mais aussi des critiques constructives, des conseils et propositions d'améliorations voire même des pré-inscriptions pour la deuxième édition: les premières Assises du sport vaudois ont été plébiscitées !

L'AVEPS a pour objectif de défendre la place de l'éducation physique et ses acteurs dans l'école vaudoise et d'imprégner toujours plus les élèves des valeurs et des principes qu'apportent les activités physiques dans leur quotidien. Ceci nécessite toutefois d'élargir un peu la vision des choses et de défendre plus globalement la place du sport dans la société et de sensibiliser la population et les autorités politiques aux bienfaits qu'apporte le travail des enseignant·e·s d'éducation physique.

Genèse du projet

Dans cette optique, il y a plusieurs mois, l'AVEPS est partie du constat que le sport et les activités physiques sont un domaine qui concerne tout le monde mais dont la prise en charge est diluée dans la société et déléguée à une multitude d'acteurs: l'école bien sûr, mais aussi les associations et clubs sportifs, les fédérations internationales, les courses populaires, les médecins, les communes et leurs services des sports, le Canton, etc. Et malgré quelques synergies locales ici et là, peu nombreux sont ceux qui ont une vision globale à l'échelon cantonal.

Parallèlement, plusieurs dossiers inquiètent l'AVEPS: le manque criant d'infrastructures pour l'enseignement au secondaire II, la réglementation fédérale qui n'est pas respectée au niveau de la dotation horaire toujours au secondaire II, les conditions d'organisation et notamment le financement des camps scolaires qui se précarisent mais aussi les heures d'éducation physique en 7e-8e année qui sont de moins en moins assurées par des spécialistes, ou la diversité des pratiques et des dotations en matière d'animation pédagogique.

L'AVEPS a pour objectif de défendre la place de l'éducation physique et ses acteurs dans l'école vaudoise et d'imprégner toujours plus les élèves des valeurs et des principes qu'apportent les activités physiques dans leur quotidien.

Tout ceci pousse le comité de l'AVEPS à collaborer étroitement avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) pour réfléchir à la mise en place des premières Assises du sport vaudois.

Philippe Leuba, chef du département en charge du sport (DEIS).

Le but est double:

- réunir dans une même salle les principaux acteurs de la vie sportive cantonale pour leur offrir un aperçu global de ce qui se fait dans le canton;
- inviter également les principaux élus politiques communaux et cantonaux pour leur permettre de nourrir leur réflexion, puis de mener des actions dans leur domaine de compétence afin d'améliorer les choses.

Consciente qu'elle sort un peu de son cadre habituel, l'AVEPS est néanmoins convaincue qu'elle peut contribuer, par cette manifestation, directement et indirectement à l'amélioration de l'image et à la prise de conscience de l'utilité de l'éducation physique scolaire mais aussi de ses conditions d'exercice.

Plusieurs reports avant le feu d'artifice

En mars 2020, surfant sur la ferveur populaire engendrée par la tenue des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) à Lausanne et ses environs, tout est prêt pour les premières Assises du sport vaudois. Mais la pandémie passe par là et contraint à reporter la manifestation à plusieurs reprises. Dans l'intervalle, la création de Sport Vaud qui regroupe la grande majorité des associations de clubs sportifs apporte de l'eau au moulin du projet, et c'est naturellement que la manifestation est dès lors coorganisée par l'AVEPS et Sport Vaud.

Enfin, le 26 novembre 2021, les premières Assises du sport vaudois ont lieu dans un environnement hautement symbolique: la salle du Grand Conseil du parlement vaudois. À l'aube, le comité de l'AVEPS est en ébullition, entre contrôle des passes sanitaires, billetterie informatisée, accueil des participants et détails cosmétiques. Au-delà des espérances, les invités seront plus d'une centaine et la salle sera quasiment comble.

Les exposés s'enchaînent: infrastructures communales et cantonales, éducation physique dans la scolarité obligatoire et post-obligatoire, financement, sport d'élite, subventions, ou encore bénévolat. Le rythme est soutenu, les questions sont pertinentes et le débat prend forme autour des constats à tirer et des actions à entreprendre, tout cela suivi attentivement par le conseiller d'État Philippe Leuba, ainsi que plusieurs députés et responsables communaux.

Les exposés s'enchaînent: infrastructures communales et cantonales, éducation physique dans la scolarité obligatoire et post-obligatoire, financement, sport d'élite, subventions, ou encore bénévolat.

Et la suite ?

Le constat est particulièrement édifiant en ce qui concerne les infrastructures et l'éducation physique au secondaire II pour les gymnasiens et plus encore pour les apprentis: il manque actuellement une trentaine de salles de sport dans le canton pour satisfaire aux exigences légales minimales ! La question du financement cantonal du sport, presque dix fois inférieur à celui de la culture, pose également question.

La présence d'un seul médecin – parfois effaré par ce qu'il entend – et la large sous-représentation des femmes dans les intervenants et l'assistance sont également deux points qui doivent pousser à la réflexion.

La suite n'est pas nécessairement ou pas uniquement entre les mains de l'AVEPS. Néanmoins, à l'issue de cette rencontre, elle a la satisfaction d'avoir réuni tous les secteurs concernés par le sport autour d'une même thématique pour sensibiliser les principaux acteurs à la nécessité d'améliorer le sport et l'éducation physique dans notre canton, et d'en avoir trouvé également un écho dans la presse[1].

Suite à ces Assises, un postulat signé par 39 député·e·s est déposé au Grand Conseil le 21 décembre. Ce postulat mentionne notamment:

- « Un engagement financier plus conséquent de l'État est essentiel au développement du monde sportif vaudois. »
- « Les structures sportives sélectionnées, une fois professionnalisées, seraient alors capables, en plus d'apporter un encadrement de meilleure qualité aux enfants, de faire des liens avec les écoles et les structures d'accueil parascolaires afin d'organiser des initiations et des activités sportives. Cela permettrait aux enfants de découvrir de nouvelles activités physiques et sportives et d'être mis en relation avec les professionnels du domaine. Sachant qu'il est essentiel pour le développement moteur des enfants de pratiquer différentes activités physiques et sportives et cela jusqu'à l'adolescence, sans se spécialiser dans une activité précise, une mutualisation du savoir-faire des clubs et associations permettrait d'élaborer une offre d'activités multisports dans toutes les régions du canton. »[2]

Si ce genre d'initiative politique demande bien sûr une application concrète, l'AVEPS a la fierté d'atteindre ainsi son objectif, qu'il soit assumé directement par l'école ou indirectement par des structures parallèles: améliorer l'activité physique des jeunes.

Le comité de l'AVEPS réfléchira évidemment à la tenue d'une deuxième édition en corrigeant autant que faire se peut les erreurs inévitables d'une première expérience. Le site internet de l'association (*www.aveps.ch*) permettra très prochainement aux personnes intéressées de consulter le compte-rendu des exposés.

Mathias Favez, comité de l'AVEPS

1 https://www.24heures.ch/la-jeunesse-au-cur-des-preoccupations-120493312396

2 https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/0bfd2053-24d3-4b97-9cd9-c531b892b23a/meeting/1004423/

L'INTERVIEW

ÉVITER D'ATTEINDRE LE POINT DE RUPTURE

En novembre 2021, la SPV a remis le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement spécialisé à Noémie Hirt et Isabelle Perraudin pour leur mémoire intitulé « Le choix de l'école privée: une alternative aux mesures d'enseignement spécialisé à l'école publique ? Une approche compréhensive basée sur le discours des parents ». Interview des deux lauréates.

Noémie Hirt et Isabelle Perraudin reçoivent le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement spécialisé.

En quelques lignes, que présente votre mémoire ?
Dans le cadre de notre travail, nous avons donné la parole à des parents d'enfants à besoins particuliers qui ont fait le choix de les scolariser en école privée. Les entretiens avaient pour but d'apporter un éclairage sur les raisons qui pouvaient pousser des parents à faire ce choix. L'analyse des discours nous a permis de mettre en évidence « une carrière type d'élève » et de pointer certains paradoxes de l'école inclusive.

Pour quelles raisons avez-vous choisi cette thématique ?
Étant toutes deux enseignantes spécialisées, nous avons eu des contacts ces dernières années avec des parents ayant décidé de retirer leur enfant de l'école publique. De plus, nous avons été confrontées à des situations complexes face auxquelles l'école publique se trouvait démunie. Nous avons constaté que celles-ci provoquaient de vives tensions entre les différents acteurs et étaient source de beaucoup de souffrances.

Selon votre recherche, pour quelles raisons des parents envoient-ils leur enfant en école privée ?
Les raisons qui poussent des parents à choisir l'école privée pour leur enfant varient. Nous les avons divisés en deux catégories. D'un côté, nous avons regroupé les parents qui avaient fait ce choix sans avoir expérimenté l'école publique et de l'autre, ceux dont l'enfant avait déjà été scolarisé en école publique. Dans le premier cas, les raisons des parents sont souvent basées sur leur propre vécu de l'école et/ou leur intérêt pour les pédagogies alternatives. Dans le deuxième cas, les raisons qui reviennent fréquemment sont: une relation élève-enseignant catastrophique, une mise en place de mesures/aménagements parfois aberrante ou irrégulière, l'impression de ne pas voir d'amélioration dans les conditions d'accueil de l'enfant, un sentiment d'être, en tant que parents, peu entendus et parfois contraints à certaines décisions, le manque ou les difficultés de collaboration entre les professionnels et la famille ainsi que la souffrance de l'enfant. Dans la majorité des situations, cette souffrance de l'enfant apparaît comme l'élément déclencheur de la prise de décision des parents de quitter l'école publique et de se tourner vers une école privée.

Concrètement, les difficultés mentionnées par les parents prennent les formes suivantes: l'enfant avait de la difficulté à se concentrer en raison des effectifs élevés, la charge de devoirs était très importante, à laquelle s'ajoutait parfois du travail à rattraper car l'enfant avait manqué une leçon pendant ses séances de thérapie ou d'appui, les parents ne pouvaient pas aider l'enfant car il lui manquait du matériel, les aménagements demandés par les thérapeutes et enseignants spécialisés n'étaient pas mis en place en classe, les parents devaient prendre en charge leur enfant durant certains moments dans la semaine ou durant des semaines de camp car le comportement de ce dernier n'était pas adéquat.

Nous avons été confrontées à des situations complexes face auxquelles l'école publique se trouvait démunie. Nous avons constaté que celles-ci provoquaient de vives tensions entre les différents acteurs et étaient source de beaucoup de souffrances.

Vous évoquez dans votre mémoire, une « carrière type » avec cinq étapes: que pouvez-vous en dire ?
Les parents interrogés dont l'enfant avait été d'abord scolarisé à l'école publique ont décrit le parcours de ce dernier en classe ordinaire. Les différents témoignages comportant des similitudes, nous avons pu mettre en évidence certaines étapes récurrentes menant finalement au choix de

quitter l'école publique. La première étape était souvent liée au constat par l'école ou les parents d'un problème ou d'une difficulté de l'élève à suivre sa scolarité. Nous avons constaté que dans un deuxième temps, les professionnels et les parents se rencontraient et que cela aboutissait généralement à la demande de contacter des thérapeutes afin de poser un diagnostic. Une fois le diagnostic posé, l'école mettait généralement en place certaines aides et poursuivait par une phase d'observation. Lorsque ces étapes ne menaient pas à la réussite scolaire de l'enfant, on a constaté au travers de plusieurs témoignages un essoufflement du réseau. Les différents acteurs semblaient alors démunis, à court de solutions. La dernière étape, que nous avons nommée turning point, représente le point de rupture entre l'école et la famille. Celui-ci intervenait dans chaque discours lorsque la souffrance de l'enfant devenait intolérable pour les parents ou lorsqu'ils avaient le sentiment de se trouver dans une impasse. Ce basculement les menait alors à choisir de scolariser leur enfant en école privée.

Qu'apporte la modélisation de cette carrière type dans la compréhension de la situation de certains élèves ?
Cette carrière permet de mettre en évidence certains schémas induits par les directives de mise en place des aides en classe ordinaire dans le cadre de l'école inclusive. Elle permet également de questionner ces étapes, de les conscientiser, dans le but d'éventuellement modifier le schéma afin d'éviter d'atteindre le turning point.

De quelle manière la tension « sélection – inclusion » dans l'école vaudoise est vécue chez les parents que vous avez interviewés ?
Les parents ont tous pointé du doigt les paradoxes et limites d'un système qui se veut inclusif tout en maintenant une sélection des élèves. Le vécu de leur enfant les a ainsi confrontés directement aux contradictions de l'école inclusive actuelle, notamment à cette idéologie que l'inclusion est forcément un bien pour l'élève. Dans les faits, les parents constatent que la flexibilité des établissements est réduite, tant au niveau

structurel qu'organisationnel et que de nombreux enseignants se trouvent démunis lorsqu'il s'agit d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages tout en devant suivre un rythme imposé par la norme. Les parents sont alors mis devant le fait que seuls les élèves qui arrivent à se conformer aux exigences de l'école y sont admis et constatent que l'école qui se dit inclusive ne l'était pas. Certains parents ont vécu l'expérience de l'école inclusive comme un échec ou une désillusion.

Les parents ont tous pointé du doigt les paradoxes et limites d'un système qui se veut inclusif tout en maintenant une sélection des élèves.

Vous évoquez les limites de votre mémoire. Quelles sont-elles ?
En premier lieu, nous soulignons le fait d'avoir retenu dans notre mémoire uniquement le point de vue des parents. C'était un choix voulu. Or, nous avons conscience que nous ne mettons là en évidence qu'une perspective et que cela ne reflète pas la complexité des vécus. Nous relevons également que les parents interrogés venaient de différents cantons romands et que les spécificités propres à chacun d'entre eux rendaient la mise en évidence d'une carrière plus difficile. Finalement, la posture de praticiennes-chercheuses que nous avons adoptée a potentiellement pu biaiser les discours des parents puisqu'ils savaient qu'ils s'adressaient à des enseignantes.

Selon vous, que devrait faire l'école publique ?
L'école publique actuelle devrait poursuivre ses réflexions en sortant de l'idée que seule l'inclusion est la solution idéale. Nous pensons que des classes adaptées au rythme de chaque élève ne présentent pas une si mauvaise alternative. Nous nous sommes questionnées au sujet des souffrances vécues par les enfants inclus dans des classes ordinaires: est-il plus difficile de souffrir d'être scolarisé dans une classe adaptée ou de souffrir de l'inclusion ? Nous estimons que la réponse appartient à chaque individu. Dès lors, il nous semble qu'une école unique pour tous souhaitée au travers de l'école inclusive ne devrait pas se construire au détriment du bien-être individuel.

Comment votre mémoire a-t-il influencé votre pratique professionnelle ?
La réalisation de ce mémoire nous a permis de mieux appréhender le vécu des parents. De plus, l'analyse des entretiens nous a fait prendre conscience de certaines tensions et certains paradoxes émanant de l'école inclusive. Nous pensons que les différentes observations et réflexions menées dans le cadre de ce travail nous ont offert l'opportunité de conscientiser les enjeux que le contexte professionnel dans lequel nous pratiquons véhicule. Cela nous pousse dorénavant à prendre davantage en considération le vécu scolaire de l'enfant et de ses parents tout en gardant en mémoire les paradoxes présents dans le contexte où nous évoluons.

Propos recueillis par Gregory Durand

IMPRESSUM
Rédaction
Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch | 021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Pierre-Antoine Grisoni, Jérôme Krailiger, Hans-Peter Gauster, DR, SPV

Ont participé au numéro
Camille Dupertuis, Noémie Hirt, Isabelle Perraudin, Gregory Durand, Mathias Favez, Yves Froidevaux.

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Corinne Grandjean
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires
sur papier certifié FSC

DES LIEUX INADAPTÉS À L'ENSEIGNEMENT ET AUX APPRENTISSAGES

Si la majorité des enseignant·e·s exercent dans des salles de classe ordinaires, une partie d'entre eux sont contraints de travailler dans des locaux peu adaptés à l'enseignement. Vestiaire, couloir, abri PC, cave, local de photocopies… Tour d'horizon des problématiques liées au fait de contraindre un·e enseignant·e à exercer dans des lieux inadaptés.

Un manque de reconnaissance évident

La première problématique est le manque de reconnaissance que ces situations renvoient aux professionnel·le·s de l'enseignement. Faute de locaux à disposition, des enseignant·e·s se retrouvent parfois à devoir exercer dans des espaces qui ne sont ni prévus ni adaptés pour des activités pédagogiques et qui ne leur permettent par conséquent pas d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Ces lieux sont très souvent dépourvus de tableau pour écrire ou pour afficher, peu équipés en mobilier et la place à disposition permet rarement d'y accueillir plus qu'une petite table autour de laquelle l'enseignant·e et les élèves s'agglutinent. Il peut donc être compliqué pour les professionnel·le·s de s'approprier l'espace et de se sentir valorisés dans leur travail.

Il est aussi important de remarquer que, d'après les témoignages récoltés, les enseignant·e·s contraints d'enseigner dans ces lieux non conventionnels sont généralement les enseignant·e·s d'appui, de CIF et spécialisés qui offrent un soutien individualisé à un·e élève ou un groupe d'élèves.

Des conditions peu propices à l'apprentissage

Outre le manque de reconnaissance occasionné par ces situations, l'utilisation de locaux inadaptés expose les élèves bénéficiant de soutien pédagogique à une problématique encore plus importante. Ces lieux d'enseignement « insolites » ne permettent pas de leur offrir des conditions d'apprentissage adéquates. En effet, les élèves qui sont sortis des classes ordinaires sont généralement ceux qui ont besoin de calme et de concentration pour travailler et progresser. Pourquoi se retrouvent-ils alors dans des lieux moins, voire pas du tout, propices aux apprentissages et à la concentration ?

Les couloirs, les vestiaires, les salles de photocopies, les caves ou encore les abris PC ont tous en commun qu'ils sont des endroits sombres et très souvent dépourvus de lumière naturelle. Certains d'entre eux sont également bruyants et animés, avec des passages fréquents d'élèves et de collègues durant les périodes.

L'aération de ces locaux est quant à elle rarement optimale, en raison de l'absence de fenêtres. Alors que la corrélation entre la qualité de l'air des locaux et les performances intellectuelles des élèves et des enseignant·e·s ainsi que leur santé a été prouvée[1], il est surprenant que de tels lieux puissent encore être utilisés à des fins pédagogiques.

À l'heure où les établissements construisent leur projet 360°, il est donc primordial de repenser l'organisation de certains collèges et d'impliquer tous les acteurs responsables de la gestion des locaux afin d'offrir aux enseignant·e·s un cadre de travail respectueux et aux élèves à besoins particuliers des conditions d'apprentissage optimales.

Camille Dupertuis

https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/actualites/news/12469i-ameliorer-la-qualite-de-lair-des-classes-vaudoises/

BRÈVE

CPEV: Possible report de l'entrée en vigueur des mesures prévues pour 2023

La CPEV a communiqué le 20 décembre sur un possible report de l'entrée en vigueur des mesures initialement prévues pour 2023.

Les trois syndicats avaient appelé cet automne à un report de la mise en œuvre des mesures alors que la CPEV a eu de bons résultats en 2019, en 2020 et certainement en 2021.

La CPEV indique également que « les dispositions actuelles restent en vigueur pour tous les départs à la retraite qui s'effectueront jusqu'au 31 décembre 2022. Si le Conseil d'administration décide de reporter l'entrée vigueur des mesures prévues en 2023, les dispositions actuelles continueront de s'appliquer aux départs à la retraite intervenant pendant la durée du report. »

Les trois syndicats avaient appelé cet automne à un report de la mise en œuvre des mesures alors que la CPEV a eu de bons résultats en 2019, en 2020 et certainement en 2021.

La SPV, avec sa faîtière la FSF, fera le nécessaire pour que la Caisse communique avec les personnes assurées concernées le plus rapidement possible afin qu'elles puissent s'organiser sereinement pour leur fin de carrière à l'État. GD

BRÈVE

Référendum AVS21

Dans sa séance du 13 janvier, le Comité cantonal SPV a décidé de soutenir le référendum contre l'augmentation de l'âge AVS des femmes. En effet, à l'âge de la retraite, les femmes touchent un tiers de moins de rentes que les hommes. Cet écart est le reflet des inégalités tout au long du parcours professionnel. Les femmes interrompent plus souvent leur activité et travaillent plus souvent à temps partiel, la plupart du temps afin d'assumer des tâches au sein de la famille et du foyer. Avec une telle péjoration des rentes, la réforme de l'AVS se fera sur le dos des femmes.

Le Comité cantonal SPV invite donc ses membres à signer le référendum (*https://www.rentes-des-femmes.ch*). Une prise de position formelle sur la votation sera à l'ordre du jour de l'AD SPV 2022. GD

BRÈVE

Concept 360° DGEO

À la suite de l'enquête sur la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements, la SPV avait publié une prise de position avec plusieurs demandes (voir *spv-vd.ch* ou *Majuscules* n°135). Deux rencontres ont d'ores et déjà eu lieu avec la cheffe du Département en décembre. Durant ces séances, la SPV a pu exposer les résultats et ses demandes à Mme Amarelle. Plusieurs points ont également été présentés par la DGEO, notamment les aspects financiers. La SPV a demandé que ces éléments soient communiqués dans toutes les conférences des maître·sse·s, accompagnés par des éléments relatifs à l'organisation de l'établissement. D'autres points, tels que des journées cantonales et pédagogiques d'établissement dédiées au concept, devraient être mis sur pied en printemps 2022. GD

Concept 360° DGEP

Fin 2021, dans le cadre du Concept 360° pour le postobligatoire, la Société pédagogique vaudoise a répondu à la consultation proposée. De manière générale et de l'avis de la SPV, il manque dans ce concept les aspects financiers pour une mise en œuvre sur le terrain de ce projet. Notamment, il est indiqué que « le présent document reprend la notion d'efficience et de bonne allocation des ressources, développée dans le Concept 360° de l'école obligatoire ». Or, il nous semble illusoire d'imaginer qu'une simple allocation différente, qui serait dès lors « bonne », puisse répondre aux besoins et aux défis que doit relever le Concept 360°. La SPV a pu constater avec le Concept 360° à l'école obligatoire que le manque d'information (voire de transparence) sur ces éléments alimente légitimement un certain scepticisme quant à la réussite du projet. À cela s'ajoutent plusieurs interrogations que l'on peut retrouver sur *www.spv-vd.ch*.
GD

BRÈVE

Heidi.news

Les membres de la SPV bénéficient désormais d'un rabais de 20% sur les abonnements annuels de Heidi.news. Cet excellent média en ligne est notamment spécialisé dans les domaines de l'éducation, de la science et de la santé.

Pour bénéficier de ce rabais sur l'abonnement annuel, vous pouvez envoyer un courriel à *heidi@spv-vd.ch* ou utiliser ce QR code. GD

AGENDA

MERCREDI 6 AVRIL 2022

AG AVEP1

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2021, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1
AVEP2 association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire
AVES association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I
ESV enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud
AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire
AVEENAC Association vaudoise des enseignants en éducation nutritionnelle et en activité créatrice
AVESAC association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil
AAVI association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration
Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :
spv-vd.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE

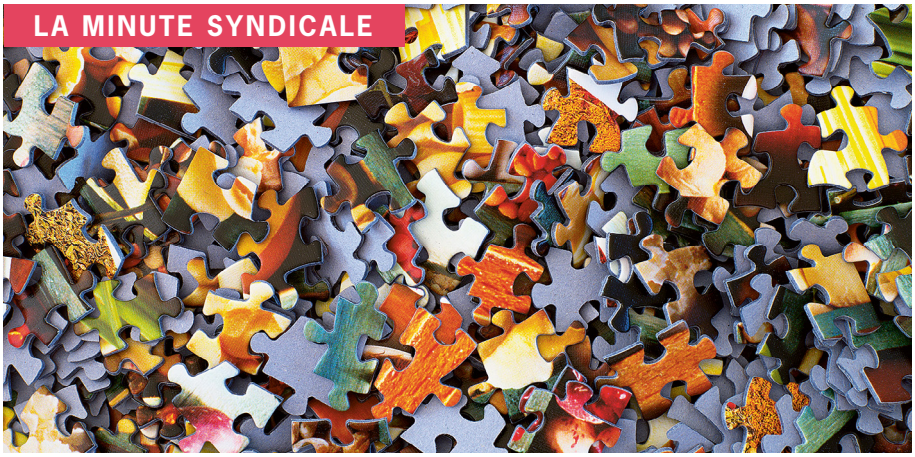

COACHING & CIE

Depuis une dizaine d'années, l'offre de coaching et d'accompagnement individuel s'étend dans les écoles vaudoises. Cette prestation, souvent très appréciée, est régulièrement proposée par la hiérarchie quand un·e enseignant·e fait face à des difficultés dans sa pratique.

En préambule, il convient de rappeler que le coaching doit rester un dispositif qui se base sur le volontariat du coaché et qui se situe dans un cadre sécurisé, notamment dans le respect de la plus stricte confidentialité par rapport à la hiérarchie. Depuis l'observatoire privilégié qu'est la SPV, nous pouvons analyser, avec toute la subjectivité qui est la nôtre, les bienfaits et les risques de cette plus si nouvelle pratique.

À la différence d'une formation continue ordinaire, le coaching permet de travailler spécifiquement les questionnements du coaché pour qu'il développe ses propres outils professionnels afin de faire face à certaines difficultés. Cette prestation, sur mesure, permet ainsi de prendre en compte le contexte spécifique et les besoins particuliers de l'enseignant·e. C'est clairement la grande force d'un tel accompagnement.

En ce qui concerne les risques généraux d'une telle approche, il est intéressant de lire la sociologue Scarlett Salman. Dans son dernier ouvrage, cette dernière apporte un éclairage pertinent sur le coaching, notamment sur le fait que cet accompagnement fait porter sur les individus nombre de problèmes des organisations. Alors que les syndicats interagissent sur la dimension collective de l'organisation du travail, ces nouvelles approches tendent à individualiser les problématiques rencontrées. Et aussi à individualiser les solutions et les responsabilités. Un tel risque ne doit pas être négligé par les organisations professionnelles et plaide pour qu'un coaching puisse être mené en parallèle avec un accompagnement syndical dans certaines situations dysfonctionnelles impliquant plusieurs acteurs.

Il arrive en outre que certains coachs, quittant la position « meta » indispensable à cette activité, développent une relation peu adéquate avec leur coaché dans certaines circonstances. De manière un peu caricaturale, nous pouvons citer la posture du coach-avocat qui organise la défense syndicale de son coaché, ou le coach-gourou que l'on repère quand le coaché dit systématiquement en entretien « il faut que j'en parle à mon coach » ou alors « mon coach m'a dit que… ». Enfin, on peut aussi évoquer le coach-betty-bossi dont les « recettes » peuvent parfaitement convenir à certains coachés, mais ne font aucun sens pour d'autres.

Quand on entreprend une telle démarche de coaching, il est important de tenir compte de ces biais et de ne pas hésiter à changer de coach si les conditions ne semblent pas remplies pour un accompagnement de qualité dans une relation de confiance.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV